



Traité Békhhorot

Michna 5 - Chapitre 8

שְׁתֵּי נָשִׁים שֶׁל שְׁנֵי אָנָשִׁים שְׁלָא בְּכָרוּ,
וַיִּלְדוּ שְׁנֵי זָכָרִים,
זֶה נוֹתֵן חֲמִשׁ סֵלָעִים לַכֹּהֵן,
וְזֶה נוֹתֵן חֲמִשׁ סֵלָעִים לַכֹּהֵן.
מִת אֶחָד מֵהֶן בְּתוֹךְ שְׁלֹשִׁים יוֹם,
אִם לַכֹּהֵן אֶחָד בְּתָנוּ,
יִחְזִיר לָהֶן חֲמִשׁ סֵלָעִים;
אִם לְשְׁנֵי כֹהֲנִים בְּתָנוּ,
אֵינָן יִכּוּלִין לְהוֹצִיא מִיָּדָם.
זָכָר וְנִקְבָּה,
הָאֲבוֹת פְּטוּרִין,
וְהַבֵּן חַיִּב לְפָדוֹת אֶת עַצְמוֹ.
שְׁתֵּי נִקְבוֹת וְזָכָר,
אוֹ שְׁנֵי זָכָרִים וְשְׁתֵּי נִקְבוֹת,
אֵין כָּאֵן לַכֹּהֵן כָּלּוּם:

[Concernant]deux femmes qui n'avaient pas accouché [auparavant, qui étaient mariées]à deux[hommes différents], et qui ont donné naissance à deux mâles[et dont les fils ont été mélangés], ce[père]donne cinq[pièces de]sela à un Kohen et ce[père]donne cinq pièces de sela [auKohen, car chacun est certainement le premier-né de sa mère. Dans le cas où]un d'eux décède dans les trente[jours suivant sa naissance], si[les pères]ont donné[les dix pièces de sela]à un Kohen,[le Kohen]doit leur[restituer cinq pièces de]sela. Mais s'ils ont donné[le paiement du rachat]à deux[Kohanim différents], ils ne peuvent pas récupérer[l'argent]de la possession de[l'un ou l'autre des Kohanim, car chacun pourrait prétendre que l'argent qu'il a reçu était pour l'enfant vivant. Si les femmes ont donné naissance à]un mâle et à une femelle[et que les enfants se sont mélangés], les pères en sont exemptés,[car chacun pourrait prétendre qu'il est le père de la femelle], mais le fils est obligé de se racheter,[car il est certainement le premier-né. Si]deux femelles et un mâle[sont nés], ou deux femelles et deux mâles, le Kohen n'a rien ici,[car il est possible que la femelle soit née en premier de chaque mère].



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions